



Eric Lombard
Directeur Général de la CDC
56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

Paris, le 28 janvier 2019

Objet : Préavis de grève

Monsieur le directeur général,

Depuis de nombreuses années, les politiques menées au service du capital par les gouvernements successifs génèrent de fortes injustices sociales, territoriales et fiscales.

La CGT n'a cessé d'alerter les pouvoirs publics, de mobiliser dans les entreprises et les services contre des réformes régressives et pour une autre répartition des richesses produites dans le pays.

Gouvernement et patronat sont restés sourds et sont responsables de la crise actuelle.

Ce ne sont pas les mesurette récentes annoncées par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes qui répondent aux urgences sociales.

Les 57 milliards d'euros versés aux actionnaires des grandes entreprises démontrent l'ampleur des richesses créées par les travailleurs.

Au-delà des mobilisations des citoyen-ne-s depuis de nombreuses semaines, il est indispensable de construire un rapport de force, notamment par la grève, pour imposer au patronat la redistribution des richesses.

La CGT appelle les salarié-e-s, les agent-e-s, les jeunes comme les retraité-e-s, les privé-e-s d'emploi à se mobiliser ensemble par la grève et les manifestations pour obtenir :

- Une augmentation du Smic, du point d'indice, de tous les salaires et pensions, ainsi que des minimas sociaux ;
- Une réforme de la fiscalité : une refonte de l'impôt sur le revenu lui conférant une plus grande progressivité afin d'assurer une plus grande redistribution des richesses et d'alléger le poids de l'impôt indirect (TVA, TICPE) pénalisant les salariés et les ménages, le paiement des impôts en France de grandes sociétés (ex. : GAFA), une imposition plus forte des plus hauts revenus et de la détention de capital ;
- La suppression des aides publiques aux entreprises (CICE, et exonérations diverses, etc.) qui ne servent ni l'emploi, ni la revalorisation des salaires, ni l'investissement de l'appareil productif et mettent à mal notre protection sociale ;

- Le développement des services publics, partout sur le territoire, en réponse aux besoins de la population, avec des moyens suffisants en personnels pour un bon exercice de leurs missions ;
- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, qui passe notamment par un développement du transport ferroviaire, par la lutte contre la concentration de l'activité sur les métropoles, véritables « territoires entrepris » au seul service des grands groupes donneurs d'ordres et de leurs actionnaires, par le maintien des départements et des compétences communales, et par le réengagement financier de l'État à hauteur des besoins exprimés ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture de postes nécessaires, à l'opposé des régressions contenues dans le plan Action Publique 2022 ;
- Le respect des libertés publiques tel que le droit de manifester remis en cause par le gouvernement.

Enfin, la CGT de la CDC ne désarme pas contre la loi PACTE en discussion au Sénat qui, si elle est votée :

- Banalisera la gouvernance et la supervision de la CDC ;
- Supprimera les fonctions de caissier général ;
- Renforcera la présence de l'exécutif au détriment de l'autonomie garantie par le Parlement ;
- Modifiera l'organisation de l'Établissement public,
- Supprimera la compétence d'administration centrale du directeur général menaçant l'emploi statutaire des fonctionnaires ;
- Entérinera le rapprochement entre la Poste, la CDC et la CNP.

Ce projet sous couvert de création de pôle financier public, n'est en fait qu'une opération de mécano financier dont les effets seront nuisibles tant à l'intérêt public qu'à l'emploi.

C'est pourquoi la CGT appelle les agents de la Caisse des dépôts à se rassembler et à cesser le travail le 5 février prochain : une mobilisation pour exiger plus de droits pour les personnels, une meilleure rémunération du travail et de véritables services publics.

La présente correspondance vaut donc préavis de grève pour la journée du 5 février ainsi que les nuitées en amont et en aval.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels rémunérés par l'établissement public.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur général, mes salutations respectueuses.

Pour le syndicat CGT De l'établissement public CDC
B.Vigneault
Secrétaire général

